



Affaires perso vidées de mon bureau pendant mon préavis

Par **Marie9159**, le **01/04/2014** à **19:29**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**rnAprès 25 ans d'ancienneté j'ai été licenciée pour insuffisance professionnelle. Mon employeur m'a dispensé d'effectuer mon préavis de 6 mois.rnHier en rendant ma voiture mon Pc et mon tel, j'ai constaté qu'ils avaient vidé mon bureau qui contenait des effets personnels sans me prévenir .rnQuand j'ai dit à la Rh qu'il me manquait des affaires elle m'a dit d'en faire la liste.rnAs-t-elle le droit de faire cela ?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo][fluo][fluo]

Par **moisse**, le **02/04/2014** à **08:51**

Bonjour,rnA mon avis vous contestez un droit incontestable, mais par contre passez à côté d'un de vos droits gravement élué.rnEn effet, si vous bénéficiez d'un véhicule de fonction, son usage ne se termine qu'à la fin du préavis, même non exécuté sauf à faire l'objet d'une contrepartie financière.rnMême chose pour le mobile.rnPar contre vous étiez en mesure de vider vos effets personnels puisqu'avisé de la procédure en cours et de sa probable conclusion.rnIl va être difficile de réclamer autre chose que le bon vouloir de l'employeur à rechercher des affaires débarrassées, peut-être déjà mises au rebut.